



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 2017

Information réglementée | Avril 2017



Communiqué en vertu de l'article 593 du Code des Sociétés

SIPEF

Société anonyme qui fait ou a fait appel public à l'épargne

Calesbergdreef 5

2900 Schoten

RPM 0404.491.285 (Anvers)

Ce communiqué est rédigé en vertu de l'article 593 du Code des Sociétés et ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription à des titres.

Ce communiqué est rédigé sous réserve de l'approbation d'un prospectus par l'autorité des services et marchés financiers (la FSMA).

En vue de la date de publication de ce communiqué et des dispositions du Code des Sociétés, la période de souscription pour l'augmentation de capital avec droit de préférence (qui dure au moins quinze jours) débutera le vendredi 5 mai 2017 au plus tôt. Le montant final maximum d'augmentation de capital, le nombre de nouvelles actions émises, les dates définitives de début et de fin de la période de souscription, le prix d'émission des nouvelles actions, le ratio de souscription et les autres modalités de l'augmentation de capital seront déterminées par le Comité de Placement et seront incluses dans un communiqué de presse qui sera publié en temps voulu, mais au plus tard à la date du commencement de la période de souscription, sur le site internet de *SIPEF SA* (www.sipef.com). Un prospectus contenant toutes les informations détaillées à propos de *SIPEF SA* sera mis à disposition sans frais sur le site de *SIPEF SA*, après approbation de la FSMA.

Cette déclaration ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre les valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans la présente, et aucune offre des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce qui précède n'aura lieu dans les juridictions dans lesquelles une telle offre serait illégale avant l'enregistrement, l'exemption de l'enregistrement ou la qualification en vertu de la législation en matière de valeurs mobilières d'une telle juridiction. Les valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans la présente ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement auprès de la United States Securities and Exchange Commission ou une dispense des obligations d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. La Société et les entreprises qui lui sont affiliées n'ont pas enregistré une quelconque partie d'une quelconque offre aux États-Unis d'Amérique et n'ont aucune intention de le faire, et n'ont fait aucune offre publique de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique et n'ont aucune intention de le faire.

Toute offre de valeurs mobilières sera effectuée au moyen d'un document d'offre qui comprendra des informations détaillées à propos de la Société. Cette déclaration n'est pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/EC du Parlement Européen et du Conseil de l'Union européenne du 4 novembre 2003, tel que modifié et tel que mis en œuvre par les États membres respectifs de l'Espace Economique européen (la « Directive Prospectus »). Un prospectus sera publié qui, si et lorsqu'il sera publié, sera disponible, entre autres auprès de la Société. Les investisseurs ne peuvent souscrire à aucune des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans cette déclaration, sauf sur base des informations reprises dans le prospectus.

Schoten, 26 avril 2017

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

F. Van Hoydonck,
administrateur délégué
(mobile +32 478 92 92 82)

J. Nelis,
chief financial officer

Tel.: +32 3 641 97 00
Fax : +32 3 646 57 05

finance@sipef.com
www.sipef.com
(section "investors")



SIPEF est une société agro-industrielle belge cotée sur Euronext Bruxelles. La société détient essentiellement des participations majoritaires dans des entreprises tropicales qu'elle gère et exploite. Le groupe est diversifié géographiquement et produit plusieurs matières premières de base, principalement de l'huile de palme. Les investissements sont généralement à long terme dans des pays en développement.